



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-036 / 4-1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 22 mars 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, AL. MOTTE, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI.

**Représentés :** J-L. BALLY, J. FORTE, A. GAL, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, D. ZAMBON.

**Absents :** J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Alain Blancaneaux.

---

**OBJET :** RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS SUPPRESSION DE POSTES : Modification de l'état du personnel - Créations, suppressions et transformations de postes

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal d'approuver, après avis du Comité technique, les modifications de l'état du personnel.

La présente délibération a pour objet d'ajuster certains postes à des modifications en-cours de l'organigramme notamment dans le cadre de mobilités internes et d'un recrutement.

### PROPOSITION :

Vu l'avis du Comité technique du 14 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 19 mars 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De procéder aux opérations suivantes :

Ville de Voiron \* Conseil Municipal du mercredi 28 mars 2018

| <b>Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la ville</b>     |   |   |  |
|--|---|---|--|
| <b>Création de postes</b>  |   |   |  |
| 1  |   | Création d'un poste   | 1 Attaché territorial<br>temps complet 100 %<br>DAG - Commerces Foires et<br>marchés   |
| 2  |   | Création d'un poste suite<br>au recrutement<br>d'un emploi aidé | 1 Adjoint d'animation territorial<br>temps complet 100 %<br>DEEJF - Pôle famille       |
| <b>Changement de grade suite à la réussite d'un concours ou examen</b> |   |   |  |
| 3  | 1 Adjoint d'animation territorial<br>temps complet 100 %<br>DEEJF - Pôle Accueil de loisirs         | Changement de grade<br>suite à la réussite d'un<br>concours     | 1 Animateur territorial<br>temps complet 100 %<br>DEEJF - Pôle Accueil de loisirs      |
| <b>Changement de grade suite aux recrutements</b>                      |   |   |  |
| 4  | 1 Adjoint administratif<br>principal 2ème classe<br>temps complet 100 %<br>DAG - Accueil Etat civil | Changement de grade<br>suite<br>à un recrutement                | 1 Adjoint administratif territorial<br>temps complet 100 %<br>DAG - Accueil Etat civil |
| 5  | 1 rédacteur principal<br>2ème classe<br>temps complet 100 %<br>Direction des Services Techniques    | Changement de grade<br>suite<br>à un recrutement                | 1 rédacteur territorial<br>temps complet 100 %<br>Direction des Services Techniques    |
| 6  | 1 Agent de maîtrise<br>temps complet 100 %<br>Direction des Services Techniques                     | Changement de grade<br>suite<br>à un recrutement                | 1 Adjoint technique<br>temps complet 100 %<br>DST - Centre Technique                   |
| 7  | 1 Adjoint technique 1ère classe<br>temps complet 100 %<br>DST - Centre Technique                    | Changement de grade<br>suite<br>à un recrutement                | 1 Adjoint technique<br>temps complet 100 %<br>DST - Centre Technique                   |

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT